

NORME TAF

TRACABILITE DE L'ARTISANAT FRANÇAIS

La course au profit à obliger les unités de production à migrer géographiquement. Le préjudice frappant les travailleurs de part et d'autre mais aussi les consommateurs qui sont lésés sur la qualité d'un produit aux dépens d'un prix.

L'artisanat s'est trouvé asphyxié. Mais des producteurs, des commerçants et des acheteurs réagissent et s'engagent à respecter le travail humain.

Les entreprises signataires de la norme TAF s'engagent à fournir à leurs clients un certificat attestant que l'atelier où le produit concerné par la vente a été manufacturé est situé sur le territoire français.

Il s'agit d'un exemple de transparence, de la part de l'entreprise, destiné à renseigner l'acheteur sur l'origine du produit qu'il a choisi.

Un modèle de certificat vierge destiné à être rempli par le fabricant est fourni sur simple demande.

Certificat norme TAF :

L'entreprise SARL MULLER représentée par M. Muller Derge atteste que l'article dénommé Porte bijoux / a bien été fabriqué dans ses ateliers situés à ABAINVILLE
Porte bijoux tibétaines

Fait à ABAINVILLE , le 15 07 2007

Cachet et signature du responsable

FABRIQUE ARTISANALE DE MEUBLES
Ets MULLER
SARL Capital 500.000 F
55130 ABAINVILLE
Tél. 03 29 89 83 63
Fax 03 29 89 89 29
Code APE 861 0 • Siret 328 086 430 0008 • GEE FR 81 328 086 430

